

## MUNICIPALITE

au Conseil communal de Gilly

Gilly, le 5 mai 2025

### Préavis municipal n° 2025-07

#### **Installation de panneaux solaires photovoltaïques complémentaires sur le toit de la salle de sport des Condémines (3<sup>ème</sup> tranche)**

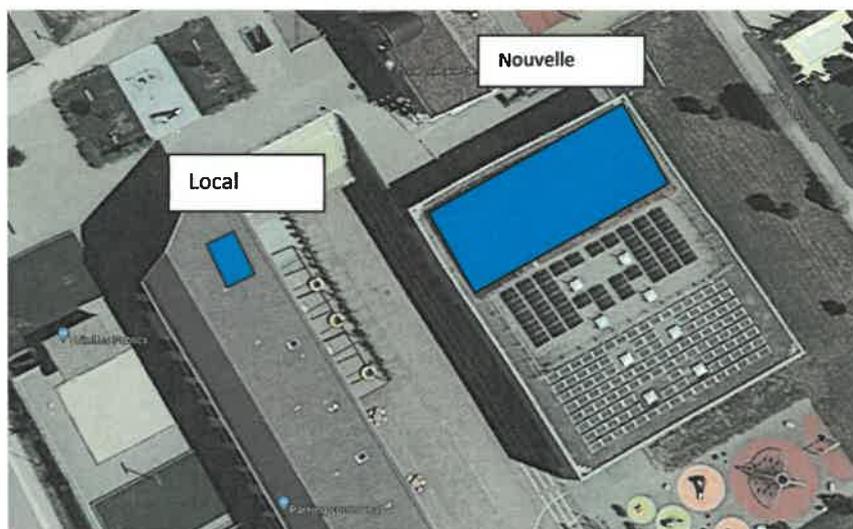
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

A la fin de l'année 2017, le Conseil communal de Gilly validait la demande de la Municipalité visant à installer une première tranche de panneaux solaires photovoltaïques, pour une production de 29.97 kWc, sur le toit de la salle de sport des Condémines.

Ces 29.97 kWc correspondaient, à l'époque, au minimum obligatoire exigé par la politique énergétique liée à la production photovoltaïque d'électricité qui, depuis 2015 demande l'installation d'un pourcentage de panneaux solaires proportionnel à la puissance totale raccordée au réseau du distributeur.

La Municipalité est revenue vers le Conseil communal en 2021 pour lui proposer de rajouter une surface de panneaux solaires complémentaire, pour permettre la production de 30 kWc supplémentaires. Le préavis municipal 2021-15 a été accepté dans la séance du Conseil communal du 7 décembre 2021.

Elle revient vers vous maintenant pour soumettre à votre approbation l'installation d'une troisième et dernière tranche de panneaux solaires sur la surface encore disponible de cette toiture.



La toiture existante est une toiture plate végétalisée, équipée d'un paratonnerre. L'installation existante permet l'autoconsommation pour les bâtiments scolaires, le surplus étant revendu à la Romande Energie.

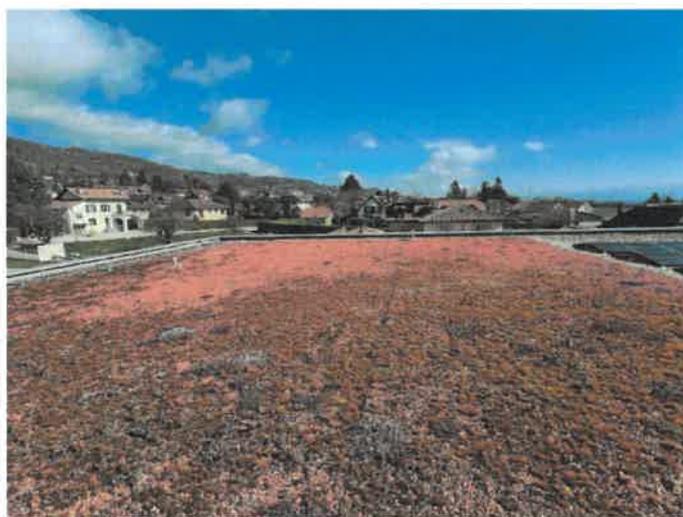
La Municipalité envisage, pour autant que les nouvelles dispositions de la Loi sur l'Energie entrent en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, de distribuer l'énergie supplémentaire découlant de ces nouveaux panneaux solaires, aux bâtiments environnants, par le biais d'une Communauté d'autoconsommation.

Ce projet s'inscrit également dans la mise en œuvre des actions envisagées par la Municipalité dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC).

La puissance d'introduction est de 250 A.

La vue aérienne ci-dessus permet d'identifier l'installation existante et le projet d'agrandissement.

Le local TGBT ou Tableau Général Basse Tension, joue un rôle crucial dans la gestion et la distribution efficace de l'électricité. Il est situé dans le bâtiment scolaire (rectangle bleu de gauche dans l'illustration ci-dessus).



*Emplacement projeté de la future installation*

Les contraintes pour l'établissement des offres ont été les suivantes :

- Une structure adaptée pour les toitures végétalisées plates (pour mémoire, les exigences de la norme SIA 2062 ont évolué avec une distance sous les panneaux de 30 cm à respecter) ;
- Une garantie sur la performance des panneaux : 80% de la puissance de sortie à une échéance de 25 ans ;
- Le respect d'un plan d'implantation de principe ;
- Une puissance installée minimum de 35 KWc selon conditions STC ;
- Un espacement de 50 cm entre les rangées de panneaux doit être respecté ;
- Le caractère exhaustif de l'offre intégrant les supports, les onduleurs, les câblages et leur cheminement (chemins et échelles à câbles) y compris les percements et la mise en œuvre de cols de cygne, ainsi que la reprise des étanchéités.

L'appel d'offres en gré à gré comparatif a été envoyé à différents candidats. Les écarts entre les premiers étant de l'ordre de quelques milliers de francs, les offres devront faire l'objet d'une dernière discussion avant la signature du contrat.

## Eléments du projet et aspects économiques

Nombre de panneaux	78 panneaux
Puissance installée	36 kWc
Production annuelle estimée	38 000 kWh
Consommation actuelle Totale	67 500 kWh
Hypothèse d'autoconsommation retenue	20 %
Energie autoconsommée	7 600 kWh
Energie revendue à la Romande Energie	30 400 kWh

Montant de l'investissement	Fr. 70 000 .-
Subvention estimée (conditions 2025)	Fr. 12 300 .-
Investissement net	Fr. 57 700 .-
Economie annuelle (autoconsommation à 32 ct/kwh)	Fr. 2 450 .-
Electricité revendue (tarif moyen 9,56 ct/kwh)	Fr. 2 930.-
Total annuel	Fr. 5 380.-
Rentabilité sur Investissement net	9,4 %
Retour sur investissement	10,7 années

## Montant du préavis (montants TTC)

Etudes préliminaires et appel d'offres	Fr. 9 800.-
Montant de l'investissement	Fr. 70 000.-
Contrôles de l'installation (OIBT – contrôle de réception)	Fr. 3 000.-
Honoraires de suivi de l'opération (montant maximum, ce poste sera rémunéré à la carte, selon les besoins réels)	<u>Fr. 12 000.-</u>
Total intermédiaire	Fr. 94 800.-
Divers et imprévus (environ 8%)	<u>Fr. 7 200.-</u>
<b>Total final</b>	<b><u>Fr. 102 000.-</u></b>

Une subvention d'un montant estimé à Fr. 12'300.- viendra en déduction du montant global, soit un montant résiduel à la charge de la commune de Fr. 89'700.- TTC.

Pour information, la consultation des entreprises a permis d'optimiser le coût du projet de près de 30%, par rapport à la première offre remise par l'installateur précédent.

De plus, la rentabilité du projet est intéressante avec un retour sur investissement inférieur à 11 ans.

Conformément aux dispositions du nouveau plan comptable MCH2, ces travaux seront amortis sur 5 ans.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal de Gilly, après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2025-07 et du rapport de la Commission des finances,

### DECIDE

1. de valider l'installation d'une troisième tranche de panneaux solaires photovoltaïques, d'une capacité de production de 36 kWc supplémentaires sur le toit de la salle de sport des Condémines ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux, d'un montant de Fr. 102'000.-, avec les liquidités dont dispose la Commune.

Au nom de la Municipalité

D. Dumartheray  
Syndic



F. Pellet  
Secrétaire